

45-8 SPARE-1

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Siège social : 4bis rue François de Curel 57000 Metz
RCS Metz 980 609 499

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 24
NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le vingt-quatre novembre,

La soussignée :

La société 45-8 GROUP, société par actions simplifiée au capital de 102.386 euros dont le siège social est 4bis rue François de Curel à Metz, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Metz sous le numéro 894 115 856, associé unique, représentée par Nicolas Pélissier en qualité de Président,

Après avoir pris connaissances des éléments mis à sa disposition :

- Les comptes de l'exercice clos le 31 août 2025 ;
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée ;

Décide d'adopter les décisions suivantes :

[...]

TROISIEME RESOLUTION

(Quitus à la Présidence et à la Direction Générale)

L'Associé Unique donne quitus à la Présidence et à la Direction Générale pour l'exercice de leurs mandats respectifs au titre de l'exercice clos au 31 août 2025.

QUATRIEME RESOLUTION

(Poursuite de l'activité malgré des capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social)

L'Associé Unique, constatant qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2025, le total des capitaux propres s'élevant à (2 510) € euros pour un capital de 1.000 euros, est devenu inférieur à la moitié dudit capital, décide, conformément aux dispositions de l'article L225-248 du Code de commerce, de ne pas dissoudre la Société et de poursuivre l'activité.

45-8 SPARE-1

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Siège social : 4bis rue François de Curel 57000 Metz
RCS Metz 980 609 499

Il est rappelé que la société devra, dans le délai légal de deux ans, reconstituer ses capitaux propres à un niveau au moins égal à la moitié du capital social.

CINQUIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes résolutions pour effectuer toutes formalités et publicités, notamment tous dépôts qui seraient nécessaires.

Le présent procès-verbal signé sera consigné sur le registre des délibérations d'associés.



45-8 Group

Représentée par N. Pélissier